







41, rue de Fécamp 75012 Paris https://ffbs.fr

☐ Création	☐ Renouvellement	☐ Mutation
	nenoavenenen	iviatation

	DOSSIER D'INSCRIPT	rion		
	INFORMATIONS		CADRE RÉSERVÉ AU CLUB	
*N° de licence (si déjà licencié)  *Civilité : ☐ F ☐ M  *Nom :  *Prénom :  *Date de naissance : / Nationalité :			DATE D'ENREGISTREMENT :  / / LICENCE N° :  DOSSIER :	
PARENTS:	Tradionance.		☐ Photo d'identité ☐ Copie carte d'identitée R/V	
*Représentant légal 1 :	*Représentant le	égal 2 :	pour les + 16 ans ☐ Questionnaire ☐ Règlement	
Nom:				
Prénom :			RÈGLEMENT:	
Adresse :			☐ Chèque ☐ Carte bancaire	
*Code Postal :			☐ Autre	
*Ville:			CATÉGORIE :	
Téléphone : *Adresse E-mail :	Téléphone : *Adresse E-mail		☐ 9U ☐ 12U ☐ 15U ☐ 18U	
	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	_	• • • • • • • • • • • • • • • • • • •	
IDENTITÉ		GARANTIES SPÉCIFQU	ES AUX VIOLENCES	
âgé de 16 ans ou plus au 31 d	pie d'un justificatif d'identité de mon enfant lécembre de l'année en cours.	protection juridique permettant of	e la possibilité de souscrire une assurance de garantir un accompagnement juridique	
DOPAGE			charge des frais de procédure <b>en cas de</b> iment pour des faits d'abus sexuels ou	
	agréé par l'agence française de lutte contre le r mon enfant, à tout prélèvement nécessitant	d'autorité.		
	'un contrôle antidopage. Je suis informé que onstitutive d'une soustraction au prélèvement	LICENCE		
	l'entrainer des sanctions auprès de l'AFLD.	<b>*Type</b> : ☐ Compéti (un seul choix ☐ Scoreur	tion	
ASSURANCES		possible) Officiel	☐ Individuel	
relative aux garanties Respo dont bénéficie mon enfant dar \to *J'atteste avoir été infor complémentaires couvrant les	oris connaissance de la notice d'information ensabilité Civile et Assistance Rapatriement ens le cadre de sa licence.(ANNEXE) emé de l'intérêt à souscrire à des garanties dommages corporels que mon enfant pourrait tique sportive, et des conditions d'assurance par la FFBS. (ANNEXE)	<u> </u>	<b>:RT</b> r pratique compétitive au sein d'un autre	
Je souhaite souscrire à l'assurance Individuelle Accident de base proposée par la FFBS (cf: Tarifs sur meauxbaseball.fr/		club affilié à la FFBS. Je remets au club le formulaire de demande de mutation (ci-joint) complété et signé.		
Pour adhérer aux garanties facultatives complémentaires, je complète et			année en cours pour pratique compétitive	

18U/19+ au sein d'une autre fédération nationale du ressort de la WBSC.

Club /Fédération quitté(e) :

envoie à l'assureur le bulletin d'adhésion aux garanties complémentaires (ci-joint) disponible également depuis l'espace personnel E-licence de mon

enfant. (ANNEXE)

#### ATTESTATION DE RÉPONSE NÉGATIVE À L'ENSEMBLE **CONTRÔLE D'HONORABILITÉ DES RUBRIQUES DU QUESTIONNAIRE** (CI-JOINT) ☐ En tant que dirigeant / encadrant / arbitre / scoreur / intervenant auprès de mineurs à tout autre titre, mon enfant est soumis au contrôle d'honorabilité et je remets au club son attestation complétée et signée Relatif à l'état de santé du sportif mineur Lorsque qu'un intéressé et/ou son représentant légal a coché de façon négative **ENGAGEMENTS** toutes les cases du questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur, il peut se servir de cette attestation lors de sa prise initiale ou son renouvellement annuel \* Engagements inhérents à la prise de licence au nom de mon enfant : de licence, pour justifier du respect de ses obligations en matière de suivi médical. (ANNEXE) ✓ Je m'engage à respecter la réglementation fédérale (consultable à tout moment sur le site www.ffbs.fr), ✓ J'autorise le club à transmettre à la FFBS les données personnelles de **FFBS - ATTESTATION SUR L'HONNEUR** mon enfant, dont sa photographie d'identité, pour un traitement conformément à la notice d'information relative à la protection des \*Je soussigné(e) M. Mme données personnelles de la FFBS (ci-jointe), dont j'ai pris connaissance, ✓ Je suis informé que la FFBS, ses organes déconcentrés et clubs affiliés peuvent être amenés à capter l'image de mon enfant à l'occasion de Représentant légal du sportif mineur : manifestations/compétitions sportives et à l'utiliser dans le cadre de l'information du public du développement des disciplines fédérales \* M. Mme (prénom et nom) : (intérêt légitime et mission de service public de la FFBS), à des fins non commerciales exclusivement. (ANNEXE) Communications fédérales : : \* né(e) le : / Je souhaite m'abonner à la newsletter fédérale. licencié(e) à la Fédération Française de Baseball et Softball sous le numéro : ☐ J'autorise la FFBS à m'adresser des offres commerciales. ☐ J'autorise les partenaires de la FFBS à m'adresser des offres commerciales La base légale du traitement lié à la communication à but commercial par la FFBS ou par des tiers \* Atteste qu'il a été répondu par la négative à l'ensemble des rubriques est le consentement. Ces données seront traitées et conservées jusqu'au retrait de celui-ci par la du guestionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur de la Fédération personne concernée. La personne dispose du droit de retirer son consentement à tout moment Française de Baseball et Softball concernant le sportif mineur que je conformément au Règlement UE 2016/679. représente. **ADHÉSION** Montant des adhésions (Règlement par chèques possible en 3x à l'ordre de « Meaux Baseball Aigles »). Tarifs consultable sur: https://meauxbaseball.fr/inscription ☐ Je reconnais avoir pris connaissances des mentions sur la protection des données personnelles de mon enfant et certifie sur l'honneur, l'exactitude des renseignements de sa demande de licence. **AUTORISATION PARENTALE OBLIGATOIRE POUR LES MINEURS** Fait à : Je soussigné(e) M. Mme Date: ☑ autorise mon enfant à pratiquer le Baseball, le Softball ou le Baseball 5 ☑ autorise le Club à lui faire pratiquer des soins et des examens médicaux Signature du

## **ANNEXES:**

Représentant légal :

en cas d'urgence

autorise le club à utiliser des photos de mon enfant sur ses différents supports de communication (notamment site internet, plaquettes, ..)

Références aux notices et aux autres annexes de la fédération consultable sur : https://meauxbaseball.fr/Inscription

## ···· INFORMATIONS INSCRIPTIONS ·····

Après 2 essais gratuits, les joueurs doivent être inscrits pour participer aux entrainements.

Après le 1er décembre, une majoration de 20€ est appliquée au tarifs de la cotisation en cas de non règlement.

# QUESTIONNAIRE RELATIF A L'ÉTAT DE SANTÉ DU SPORTIF MINEUR

## AVERTISSEMENT À DESTINATION DES PARENTS OU DE LA PERSONNE AYANT L'AUTORITÉ PARENTALE :

Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

**FAIRE DU SPORT**: c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin? T'a-t-il examiné(e) pour te conseiller? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.

Tu es : 🔲 une fille 🔲 un garçon Ton âge : ans		
DEPUIS L'ANNÉE DERNIÈRE	OUI	NON
<ul> <li>Es-tu allé(e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours?</li> <li>As-tu été opéré(e)?</li> <li>As-tu beaucoup plus grandi que les autres années?</li> <li>As-tu beaucoup maigri ou grossi?</li> <li>As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort?</li> <li>As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé?</li> <li>As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport?</li> <li>As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude?</li> <li>As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort?</li> <li>As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite)?</li> <li>As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps?</li> <li>As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus?</li> </ul>		
DEPUIS UN CERTAIN TEMPS (PLUS DE 2 SEMAINES)	OUI	NON
<ul> <li>Te sens-tu très fatigué(e)?</li> <li>As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit?</li> <li>Sens-tu que tu as moins faim? que tu manges moins?</li> <li>Te sens-tu triste ou inquiet?</li> <li>Pleures-tu plus souvent?</li> <li>Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure, que tu t'es faite cette année?</li> </ul>		
AUJOURD'HUI	OUI	NON
<ul> <li>Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?</li> <li>Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?</li> <li>Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?</li> </ul>		
QUESTIONS À FAIRE REMPLIR PAR TES PARENTS		
<ul> <li>Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans?</li> <li>Êtes-vous inquiet pour son poids? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez?</li> <li>Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin?</li> <li>(Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)</li> </ul>		NON
Si tu as répondu OUI à une ou plusieurs questions, tu dois consulter un médecin pour qu'il t'examin toi quel sport te convient. Au moment de la visite, donne-lui ce questionnaire rempli.	ne et vo	oit avec



## RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Ce règlement intérieur, mis en place par les membres du Bureau de l'association Meaux Baseball Aigles Les Aigles de Meaux, met en avant les différentes règles de fonctionnement que les licenciés devront respecter.

### PRÉAMBULE: ORGANISATION DE L'ASSOCIATION

Préambule au règlement intérieur. En écho aux statuts, il permet d'entrer progressivement dans les modalités de fonctionnellement. Il peut ainsi y être précisé

- Notre association sportive a été créée le 5 juin 2004 sous le nom LES AIGLES DU PAYS DE MEAUX BASEBALL. Afin d'opérer une distinction claire avec la section Football Américain, nous sommes dénommés Meaux Baseball Aigles depuis le 23 mars 2019
- Notre association est organisée autour d'un Bureau composé du Président, Vice-Président, Secrétaire et Trésorier. L'association se réunit en Assemblée Général une
- Commissions : un Comité Directeur composé des membres du bureau et des coachs se réunit 1 fois par mois et il a un rôle consultatif. Les sujets courants y sont discutés. Les projets y sont présentés et soumis à validation des membres du Bureau.
- Principes de diffusion de l'information en interne : les comptes-rendus des Assemblées Générales et du Comité Directeur sont publiés sur le site internet du club. Ils sont ainsi rendus publiques.
- La nature des responsabilités tenues par les principaux postes électifs est détaillée dans le document Règles du Bureau.
- L'association Meaux Baseball Aigles est une association loi 1901 et son numéro SIRET est le : 877 482 802 00015. Notre association est enregistrée auprès de la sous-préfecture de Meaux sous le numéro de dossier RNA W771018366 et son objet est l'enseignement de la pratique du baseball en apprentissage et compétitions.
- Les couleurs du club sont le Rouge Cardinal / Gris Clair pour les seniors, et Rouge/ Gris Clair pour les juniors.

### **ARTICLE 1 - LA PRATIQUE**

- La pratique régulière du baseball ou du softball ne pourra se faire que si le joueur ou la joueuse est membre du club. Pour cela, il/elle devra compléter et rendre chaque année, son dossier d'inscription complet comprenant l'adhésion au club et la licence fédérale. Ainsi, il/elle sera couverte en cas
- d'accident pendant les entrainements ou en match.
- Le joueur s'engage à participer régulièrement aux entraînements et aux matchs, qu'ils soient à domicile ou en déplacement. Les entraînements s'effectuent avec les propres tenues d'entrainement de chaque licencié.
- L'ensemble du matériel nécessaire à la pratique du baseball (battes, casques, gants) est prêté si besoin par le club.
- Le licencié doit accepter toutes les décisions prises par l'entraîneur, l'arbitre ou tout autre membre de l'encadrement.

### **ARTICLE 2 - LES ENTRAÎNEMENTS**

- Les horaires et lieux d'entraînement seront fixés à chaque début de saison par les membres du Bureau et l'entraineur. Ils se dérouleront aux horaires définis sauf en cas d'intempéries ou de trêve dûment établie. Les entraînements sont sous la responsabilité de l'entraineur.
- Les horaires et lieux d'entrainements sont disponibles sur le site internet : https://meauxbaseball.fr
- Afin de ne pas retarder le début de l'entraînement, soyez ponctuels et arrivez avec un peu d'avance pour vous changer.
- En cas d'absence, le joueur doit prévenir son entraîneur avant le début de la séance pour que celui-ci puisse adapter son entraînement en fonction du nombre de présents et ainsi perturber le moins possible l'entraînement de ceux qui sont présents, ceci dans le respect des entraîneurs et de ses coéquipiers.

## **ARTICLE 3 - LES ENTRAÎNEURS**

• Les équipes seront sous la responsabilité d'un entraîneur qui sera aussi le cas échéant joueur dans cette équipe. Il sera l'interlocuteur privilégié des parents et/ou des joueurs en matière d'information.

Les entraîneurs sont responsables devant les membres du Bureau de tout ce qui se passe durant le temps imparti aux entraînements. Ils devront faire appliquer les différentes règles de ce présent règlement sportif.

### ARTICLE 4 - LES ÉQUIPEMENTS

- L'ensemble des équipements est mis à la disposition des membres du club (terrains, vestiaires, matériel, etc.).
- L'ensemble des licenciés devra les respecter, les ranger et en faire un usage lié à la pratique du baseball, sous la surveillance de l'entraîneur.
- Le local matériel devra rester soigneusement rangé.
- Chaque joueur est responsable de la propreté, quel que soit le lieu d'entrainement. Celui-ci devra être laissé en état de propreté à la fin de chaque entraînement ou journée de match. Des poubelles sont mises à disposition à cet effet.
- Le Terrain doit être remis en état par tous les membres de l'équipe après chaque utilisation : l'ensemble des bases devront être refaites ou déposées le cas échéant.
- Le traçage se fera avant chaque rencontre prévue et planifié auprès des services sportifs en charge du terrain.
- Pour tout entraînement en gymnase (Coubertin, Camus, Tauziet, etc.), les règles sont celles de ladite salle, sous le contrôle des gardiens et des responsables du club présents lors de l'entraînement.

#### **ARTICLE 5 - LE MATÉRIEL**

- Le club s'engage à prêter aux licenciés tout le matériel nécessaire pour l'entrainement ou le match. Tout objet mis à la disposition des joueurs doit être restitué dans l'état dans lequel il a été pris.
- Concernant le matériel spécifique (catch, arbitre, machine, protection, etc.), celui-ci est entretenu par les personnes utilisatrices. Il est formellement interdit de sortir le matériel du club pour utilisation personnelle sans autorisation.

### **ARTICLE 5 - LA TENUE**

- Le port de la coquille est obligatoire pour les joueurs masculins, durant toute la durée des entraînements et des matchs. En cas de manquement, le club ne pourra pas être tenu responsable si un accident survient.
- Hors gymnase, l'utilisation de chaussures à crampons est fortement conseillée. Tenue de match.
- Lors des matchs, chaque joueur se doit de respecter le code vestimentaire du baseballeur:
- Casquette du club
- Maillot de match du clubPantalon gris de baseball
- Ceinture rouge cardinal
- · Chaussettes rouge cardinal (si apparentes)
- Lors des matchs, chaque joueur devra porter l'uniforme de l'équipe. Le Maillot peut être acheté ou prêté par le club. En cas de prêt d'un maillot, le joueur s'engage à donner un chèque de caution à l'ordre de Meaux Baseball Aigles.

En fin de saison, le joueur devra rendre la chemise prêtée dans l'état dans laquelle elle lui a été donnée. En échange, le club lui rendra le chèque de caution.

En cas d'achat, le maillot est personnalisé (avec son nom, prénom ou pseudo au dos) et un numéro lui est attribué. Le numéro reste attribué aux joueurs deux années. Sans inscription au club et ce délai passé, le numéro pourra être réattribué à un autre joueur.

#### **ARTICLE 6 - LES MATCHS**

- Les règles du Baseball devront être respectées durant et après les matchs : Respect des règlements fédéraux, des arbitres, des équipes adverses, des joueurs, des différents terrains et des moyens de transport.

  • Tous les matchs officiels devront se dérouler à la date prévue et dans les horaires
- établis sauf, en cas d'intempéries ou de report. Ils devront être encadrés par les responsables des équipes présentes ainsi que, par le(s) scoreur(s) et le(s) arbitre(s) dûment nommés

### ARTICLE 7 - LES DÉPLACEMENTS

- Les déplacements pour toutes les rencontres amicales ou de championnat devront s'effectuer sous l'encadrement d'un ou de plusieurs responsables. Ils seront planifiés et organisés par les membres du Bureau et par l'entraîneur.
- Les réservations des moyens de transport et d'hébergement seront réalisées par les membres du Bureau. Les rendez-vous de départ seront fixés à l'avance en un seul lieu et à une heure définie.
- La tenue des joueurs sur le plan sportif et extra-sportif est à la responsabilité des responsables du Club. Toute personne, lors de déplacement, devra se munir de ses papiers d'identité. L'entraîneur sera en possession de toutes les licences de son

## **ARTICLE 8 - L'ARBITRAGE ET LE SCORAGE**

- L'arbitrage et le scorage sont des éléments importants de la vie du club. Sans arbitre et sans scoreur, il ne peut y avoir de match.
- Des formations d'arbitrage et de scorage sont organisées par la ligue avant le début de la saison, il est fortement conseillé de s'y inscrire.

  • Les membres du club qui ont été formés doivent venir arbitrer ou scorer les matchs.

## **ARTICLE 9 - RÈGLES DE COMPORTEMENTS**

- Le club est un lieu d'échanges et d'apprentissage des règles de comportement en communauté. Les notions de racisme, sexisme, les comportements antisportifs (non-respect de l'adversaire, des arbitres, etc.) et les comportements dénigrants ne
- Pour tout manquement à ces règles, le Bureau pourra prendre des sanctions à l'encontre des personnes incriminées.
- La consommation d'alcool ou stupéfiant n'est pas admise dans le cadre du Club. Il est interdit de fumer (cigarettes, chicha, ou autre substance illicites) ou de consommer de l'alcool dans les enceintes sportives, au cours des entrainement et des matchs.

## **ARTICLE 10 - SANCTIONS**

- Tous les licenciés du club s'engagent à respecter le présent règlement sportif.
- Tout manquement fera l'objet d'un examen particulier par les membres du Bureau qui se réservent le droit, en fonction de la gravité, de prononcer des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive.
- Toute sanction se prendra en présence des personnes concernées. Celles-ci pourront se faire accompagner d'un représentant.